



**Réunion du Conseil exécutif national  
Vendredi 25 juin 2021  
Par vidéoconférence Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présents** : G. Phillips (*président*), J. Akins, C. Awada, N. Bois, J. Brulotte, M. Collins, S. Crawford, H. Delnick, M. English, P. Ives, J. King, G. Kopytko, R. Kossick, J. Lafontaine, C. Lonmo, K. Mansfield, A. Nemec, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau, E. Tremblay

**Personnel** : J. Courty, A. Lizotte, J. George, K. Thériault, J. Ouellette

**Absent** : D. Monafu

**1. Ouverture de la séance**

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 13 et confirme que le quorum est atteint.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. A. Lizotte est désignée en tant que personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion, et les préoccupations doivent lui être communiquées par courriel.*

**1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (25 juin 2021)**

On demande d'ajouter « Approbation des délégués syndicaux » et « Real Strategy » dans la rubrique « Points de décision ». L'approbation du budget sera également incluse dans les points de décision et sera discutée avant les « Cotisations des membres ». Enfin, la « Campagne RAND » sera abordée dans la rubrique « Points de discussion ».

Résolution visant l'adoption de l'ordre du jour modifié de la réunion.

**Proposée par** : N. Bois

**Appuyée par** : H. Delnick

**Abstention (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

### **1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (28 mai 2021)**

Aucune modification n'est demandée.

Résolution visant l'adoption du procès-verbal de la séance publique du CEN du 28 mai 2021 tel qu'il est présenté.

**Proposée par :** C. Awada

**Appuyée par :** J. Lafontaine

**Abstentions (3)**

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

## **2. Points de discussion**

**a) Sujets divers :** Un sondage visant à envisager une modification des Statuts pour inclure les compétences obligatoires à considérer pour se porter candidat à la présidence a récemment été envoyé et a donné lieu à 14 réponses. Trois options ont été proposées :

1. préserver le statu quo (*c.-à-d. membre en règle*);
2. imposer une liste de compétences obligatoires;
3. énumérer les atouts et les compétences dont les candidats peuvent parler ou non.

Cinq répondants étaient en faveur de l'option n° 1; deux répondants, de l'option n° 2; et huit répondants, de l'option n° 3. Par conséquent, l'option retenue sera examinée par le Comité des statuts et règlements (CSR), qui formulera à l'intention du CEN une proposition de liste d'atouts et de compétences, aux fins d'approbation à la réunion de septembre. Bien qu'un changement de règlement ou de politique soit justifié, il est recommandé de renvoyer la question au sous-comité des ressources humaines, car aucune modification des Statuts n'est nécessaire.

**Mesure de suivi :** A. Lizotte évaluera la compétence ou l'aptitude du comité à aborder la question.

De plus, conformément aux Statuts, aux Règlements et aux politiques, le CSR examinera l'inclusivité de tout obstacle et fera rapport de ses conclusions au CEN.

**b) Campagne RAND :** Les prochaines étapes ont consisté à élaborer une structure de campagne à l'automne, parallèlement à la diffusion de la nouvelle base de données sur les membres. À la suite de la décision *Elizabeth Bernard c. Canada*, l'employeur a fourni une liste trimestrielle des membres des unités de négociation afin de relever tout élément omis dans la base de données. Une campagne d'envoi postal visant à cerner les renseignements d'accès autres que l'adresse postale sera lancée. L'initiative a été

budgetisée et approuvée au niveau du Comité des finances. On explorera des stratégies de mobilisation des sections locales tout au long de la campagne.

### 3. Mesures de suivi

Voici l'état des mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN.

- a) J. Ouellette devra modifier la phrase en question afin de préciser que le CEN ne décidera pas de la validité des demandes : **Terminé.**
- b) Il a été demandé au bureau national de rédiger à l'intention des sections locales un communiqué à utiliser pendant les réunions du Comité de SST pour souligner notamment les normes minimales à atteindre, les dangers liés à l'utilisation des écouteurs et les pratiques exemplaires : **Terminé.**
- c) Formation sur les Règles de l'ordre – L'équipe de direction doit chercher un expert externe prêt à évaluer la formation pour s'assurer qu'elle est fonctionnelle : **En cours. Bien qu'aucun expert externe n'ait été recruté, une formation sur la gouvernance a été élaborée à l'interne; une période de deux heures a été prévue lors de la séance de réflexion du CEN; et l'agent de formation A. Poliquin donnera la formation.**
- d) Qualifications sur le plan des compétences numériques des candidats à la présidence – Un sondage Doodle sera envoyé aux membres du CEN afin d'évaluer leur intérêt à l'égard de la possibilité que le CSR poursuive cette question : **Terminé.**
- e) Plateforme de vote – Le directeur général doit confirmer si l'accès complet à la base de données d'Insight a été accordé : **Terminé. Il est confirmé que l'accès complet est accordé.**
- f) Négociations sur les soins de santé de la fonction publique – Demander à la représentante Debbie Cooper de fournir un rapport plus exhaustif; et lancer une invitation à une prochaine réunion du CEN lorsque de nouvelles mises à jour seront faites : **Terminé. J. George a pris contact avec elle et a constaté sa volonté de participer. Cependant, comme les négociations se poursuivent et que la confidentialité doit être maintenue, il faut reporter cela pour l'instant.**
- g) Nouveau comité – Envisager la création d'un sous-comité sur le vote, et prévoir la réunion inaugurale en présence d'un agent de recherche pour qu'il puisse fournir de l'aide : **Terminé.**

### 4. Points de décision

**4.1 Programme de bourses d'études de l'ACEP :** Ce point a été motivé par l'examen d'une amélioration des avantages pour les membres, compte tenu de la croissance continue des revenus et des investissements de l'Association. La création d'un programme de bourses d'études de l'ACEP, à titre de nouvel avantage pour les membres, a donc été proposée, ce qui coïncide également avec la prochaine campagne RAND.

Résolution visant à demander au président de donner l'instruction au CSR de proposer au CEN un nouveau règlement pour établir un programme de bourses d'études de l'ACEP, à mettre en œuvre au plus tard en janvier 2022. La proposition devra comprendre 1) une

structure de financement (*c.-à-d., le nombre de bourses d'études et le niveau de financement*); 2) les critères d'admissibilité; 3) le processus de candidature; 4) le processus de sélection; 5) les délais de mise en œuvre du programme; et 6) les exigences budgétaires (*p. ex. le matériel promotionnel, de même que les mises à jour du site Web et du portail des membres*).

**Proposée par :** J. Lafontaine

**Appuyée par :** N. Bois

**Discussion :** La majorité des membres du CEN appuient fermement cette initiative. Ils reconnaissent toutefois que les conséquences politiques, le traitement préférentiel et le moment de la mise en œuvre en janvier 2022 peuvent poser des difficultés, d'où la nécessité d'assurer l'équité de tout le processus de candidature. On suggère d'envisager la mise sur pied d'un comité des membres chargé de choisir la candidature gagnante. Il est par ailleurs recommandé d'offrir cet avantage aux non-membres.

**En faveur (17), opposition (1) abstention (1)**

**Résolution adoptée**

**Mesure de suivi :** On donne l'instruction au CSR d'examiner la question plus à fond et de présenter une proposition au CEN en septembre aux fins d'approbation.

#### **4.2 Approbation du budget**

Une copie du projet de budget a déjà été distribuée aux membres du CEN. Le président rappelle qu'il s'agit de l'étape préliminaire du processus d'approbation, qui sera suivie de l'approbation du Conseil des dirigeants des sections locales et, enfin, de la tenue de l'Assemblée générale concernant le budget. On demande l'approbation du CEN pour passer à la prochaine étape. On souligne la diligence et le professionnalisme du personnel et des membres du CEN qui ont participé au processus.

Le président du Comité des finances souligne les principaux changements apportés au budget, soit une réévaluation exhaustive de divers postes budgétaires (*p. ex. dépenses en immobilisations*) et une réévaluation de la comptabilité des achats d'actifs pour s'assurer que ces derniers cessent de figurer dans le budget. Le processus de création d'un budget de dépenses en immobilisations et d'un grand livre auxiliaire comme mécanisme de contrôle est en cours. De plus, les rajustements des revenus prévus étaient fondés sur les postes budgétaires fournis par le Conseil du Trésor (*environ 20 000 membres*).

**Commentaires :** En ce qui concerne le poste 13.2 (Réunions et CEN), on demande d'envisager l'inclusion de la section 12 dans la rubrique « Déplacements », ainsi qu'une ventilation détaillée qui montre aux membres l'écart entre les années touchées par la COVID-19 par rapport aux années normales. On demande également de confirmer si les frais d'interprétation sont prévus dans les frais de déplacement. Étant donné que les frais de déplacement ont été artificiellement bas cette année, on fait remarquer que les projections pour 2022-2023 devraient être budgétisées en conséquence. On note un éventuel dédoublement du poste budgétaire relatif à l'adhésion de membre au Congrès du travail du Canada; et on se penchera sur ce point.

**Mesure de suivi :** Toutes les recommandations ci-dessus seront traitées, et J. Ouellette fera rapport au CEN.

Résolution visant à approuver la proposition de budget de 2022-2023 de l'ACEP telle qu'elle est présentée.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** G. Phillips

**Abstentions (2)  
l'unanimité**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à**

## **PAUSE-SANTÉ**

**4.3 Point sur Real Strategy :** Le PDG de Real Strategy, Darren Fleming, commence sa présentation par un aperçu des activités accomplies à ce jour et fournit un résumé général des principaux points à retenir du sondage auprès du personnel. La présentation reconnaît le travail entrepris par les agents de relations de travail et souligne la nécessité de mettre à niveau les outils technologiques et les exigences essentielles pour la soumission retenue. Dans l'ensemble, les réponses au sondage mené auprès du personnel supposaient les critères suivants pour le nouvel espace de bureau : accès facile aux membres; amplement de places de stationnement public sur les lieux; emplacement central; coûts compensatoires de réinstallation importants ou complets; et économies potentielles. La liste préliminaire des endroits retenus est en conséquence la suivante : le renouvellement du bail au 100, rue Queen; ou le déménagement à Constitution Square ou à Place de Ville.

Le Comité sur les locaux a pris part à un processus de sélection pour retenir les services d'un spécialiste de la planification des locaux ou d'un architecte, qui sera chargé d'effectuer la planification préliminaire initiale des locaux, puis de concevoir un plan et une vision aux fins de la création d'un budget. Une fois déterminée, une stratégie de construction plus complète sera mise en œuvre tout en entamant les négociations initiales du bail.

Si la décision finale, en tant que processus opérationnel, relève du président, celui-ci déclare qu'une décision unilatérale ne serait pas considérée comme transparente. Par conséquent, conformément aux Statuts, le président a délégué les pouvoirs en question au CEN. Le Comité sur les locaux a demandé l'approbation du CEN des trois immeubles présélectionnés afin d'entamer les négociations et de définir les coûts dans le but de présenter une proposition au CEN en septembre pour examen et discussion, suivie d'une décision finale en octobre.

Résolution visant à appuyer les trois options suivantes en tant qu'immeubles potentiels présélectionnés aux fins de négociation d'un nouveau bail pour l'Association : le 100, rue Queen; Constitution Square; et Place de Ville.

**Proposée par :** G. Phillips

**Appuyée par :** J. Lafontaine  
**Abstentions (2)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

#### **4.4 Augmentation des cotisations des membres**

La question a été soulevée durant l'examen du budget. Le Comité des finances a par la suite adopté une résolution demandant au CEN d'approuver une augmentation des cotisations, comme précisée dans le projet de budget distribué précédemment. L'augmentation de 2 \$ représente des revenus annuels approximatifs de 540 000 \$.

Résolution pour que le CEN recommande l'approbation d'une augmentation des cotisations de deux dollars (2 \$) par mois et par membre pour toutes les unités de négociation et pour que cette question soit soumise à un vote des membres de l'ACEP.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** A. Picotte

**Discussion :** Les membres du CEN discutent de la question. Selon plusieurs commentaires, il est nécessaire de justifier et de démontrer l'augmentation aux membres. D'autres préoccupations sont soulevées au sujet du moment de l'introduction d'une augmentation des cotisations. Bien que la majorité des membres du CEN s'opposent à l'augmentation, certains appuient l'idée d'indexer les cotisations. Il est dit qu'il était prévu d'augmenter les cotisations et que l'indexation prendrait effet par la suite. Un point litigieux est soulevé lorsque divers membres du CEN expriment leur sentiment d'avoir été induits en erreur parce que l'information avait été divulguée de façon inappropriée. Ces membres recommandent donc que le budget proposé soit révisé, car il était fondé sur l'approbation d'une augmentation de 2 \$, puis fasse l'objet d'un nouveau vote.

Un préavis est requis pour annuler une résolution, car celle-ci ne peut pas être débattue à la même réunion, ce qui nécessiterait la tenue d'une réunion extraordinaire du CEN. À la suite d'une brève consultation en personne avec J. George, le président estime que le projet de budget (qui tenait compte de l'augmentation des cotisations) avait été diffusé une semaine à l'avance et que le président du Comité des finances n'a pas jugé le changement suffisamment digne de mention pour le souligner, et ce, sans mauvaise intention. À titre de mesure corrective, une recommandation est présentée afin de permettre au président de suspendre les règles de procédure dans le but de permettre l'approbation du budget tel qu'il est rédigé, sous réserve de modifier les revenus de façon à ce que leur montant corresponde aux cotisations initiales (avant l'augmentation) de 48 \$. La validité du vote dépend de l'obtention d'un accord unanime. Si les membres du CEN acceptent la proposition d'augmentation des cotisations à la suite de cette résolution, le budget sera modifié en conséquence.

Résolution visant à suspendre les règles de procédure et à tenir un nouveau vote sur un budget modifié en fonction d'un revenu correspondant à des cotisations de 48 \$ par mois.

**Proposée par :** G. Phillips

**Appuyée par :** A. Picotte

**Commentaires :** Plusieurs membres du CEN se disent préoccupés par le manque de transparence dans la façon, délibérée ou non, dont le budget a été présenté et réitèrent la nécessité d'éviter toute répétition.

**Opposition (1), abstention (1)**

**Résolution rejetée**

Résolution visant à annuler l'approbation du budget.

**Proposée par :** A. Nemeč

**Appuyée par :** S. Crawford

Il est décidé que la résolution sera présentée par écrit afin de discuter du budget révisé lors d'une réunion extraordinaire du CEN. Durant la réunion du Conseil des dirigeants des sections locales, les membres seront informés des discussions qui ont eu lieu au cours de la présente réunion et du fait que le CEN est disposé à recevoir toute recommandation des dirigeants des sections locales de révision des chiffres et de vote par la suite sur un nouveau budget.

#### **PAUSE-REPAS**

***(Reprise de la discussion sur l'augmentation des cotisations des membres.)***

*\*Les membres du CEN sont informés que l'ordre du jour pourra, au besoin, changer en fonction de l'ordre des priorités.*

Résultat du vote sur la résolution initiale visant à recommander une augmentation des cotisations :

**En faveur (3), opposition (10), abstentions (3)**

**Résolution**

**rejetée**

Le CEN a été informé que le budget n'avait pas besoin d'être modifié car il aura une autre occasion de le revoir suite aux commentaires de la réunion du Conseil des dirigeants et de la réunion du budget. Les membres seront informés à chaque réunion que le CEN n'a pas voté pour approuver l'augmentation de 2 \$ et que la modification de cette ligne budgétaire sera faite lors de la réunion du CEN de septembre,

**4.5 Indexation des cotisations des membres :** Cette proposition a fait l'objet d'une discussion approfondie au Comité des finances et a été approuvée par la suite.

Résolution pour que le CEN approuve l'indexation annuelle des cotisations mensuelles des membres, pour toutes les unités de négociation, à un taux égal à l'augmentation annuelle du taux de rémunération négociée contenue dans la convention collective EC, et pour que cette question soit soumise à un vote des membres de l'ACEP.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Discussion :** Plusieurs membres du CEN appuient l'idée d'éviter de soumettre chaque année cette question aux membres. Ils sont d'avis que l'indexation permet de tenir compte des coûts inflationnistes tout en se prémunissant d'une diminution des cotisations. Il est recommandé d'envisager d'établir un lien entre, d'une part, l'indexation et, d'autre part, les conventions collectives et le renouvellement des conventions collectives. Les membres du CEN débattent et s'entendent dans une certaine mesure du fait que l'établissement d'un lien entre, d'une part, l'augmentation des cotisations et, d'autre part, l'indexation et l'inflation est une solide justification à présenter aux membres. Toutefois, en établissant un lien entre les augmentations de cotisations et la convention collective EC, le Comité des finances démontre qu'il s'agit de questions d'intérêt commun, étant donné que les membres qui estiment que leur salaire n'a pas augmenté avec l'inflation pourraient refuser de tenir compte de l'inflation.

Résolution visant à reporter cette résolution jusqu'à ce que nous commençons à négocier la nouvelle convention collective EC ou que nous nous rapprochions de sa ratification.

**Proposée par :** K. Mansfield

**Non appuyée**

**Résolution rejetée**

**Vote sur la résolution initiale :**

**En faveur (13), opposition (7), abstentions (2)**

**adoptée**

**Résolution**

**Prochaine étape :** Une campagne de communication sera lancée pour annoncer l'indexation des cotisations, ce que le budget ne prévoit pas.

**4.6 Fin du report des congés annuels (31 mars 2022) :** Le président dit poursuivre activement les négociations avec le Conseil du Trésor afin d'explorer des solutions de rechange concernant la gestion des congés excédentaires afin d'atténuer les pressions exercées sur les employés pour qu'ils utilisent les congés annuels.

*\*La discussion se poursuit à huis clos.*

**4.9 Approbation des membres de l'équipe de négociation collective EC :** La liste des candidats est distribuée aux membres du CEN pour examen. Au total, 72 personnes disent vouloir participer et être bénévoles pour faire partie de l'équipe de négociation collective EC. Conformément à l'alinéa 7.7.1 des Règlements, le CEN ne nommera pas plus de 18 membres sur l'équipe de négociation collective EC. En tout, 20 personnes ont donc été présélectionnées, dont deux comme remplaçants. Le processus de sélection est décrit aux membres du CEN. Sur la liste des bénévoles, sept sont désignés comme membres du CEN. Comme les membres du CEN connaissent mieux le processus de négociation collective du groupe EC que les membres en général, il est proposé que les remplaçants soient des membres du CEN choisis au moyen d'un sondage. Le CEN pourra ainsi décider qui fera partie de l'équipe de négociation collective EC et qui agira à titre de remplaçants. Par ailleurs, il faudra modifier les Règlements afin d'accepter les 20 candidats.



Résolution visant à adopter la proposition de liste de personnes qui seront nommées au Comité de négociation collective EC et de deux remplaçants.

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** A. Trau

Résolution visant à modifier les Règlements afin de permettre l'élargissement du comité de négociation collective EC à 20 membres.

**Proposée par :** S. Crawford

On fait remarquer que cela nécessiterait l'approbation des membres à l'automne, à défaut de quoi deux membres devront se retirer du comité de négociation collective EC.

***Résolution retirée***

K. Mansfield propose une modification favorable visant à accepter les sept membres du CEN et à choisir deux remplaçants à partir de la liste de candidats.

**Appuyée par :** P. Yves

Une modification favorable est proposée à la modification favorable afin de demander au comité de négociation collective EC de sélectionner les deux remplaçants parmi les 20 candidats, modification que la proposeuse rejette. La recommandation est ensuite présentée en tant que modification hostile.

**Proposée par :** M. Collins

**Appuyée par :** E. Tremblay

Cette résolution est déclarée irrecevable et annulée par le président, car elle va à l'encontre des Règlements : le CEN a le pouvoir de nommer les personnes au comité de négociation collective EC.

***Résolution rejetée***

La modification favorable proposée par K. Mansfield est rejetée. On suggère d'éviter d'utiliser à l'avenir le mot « hostile ». La recommandation est notée pour examen ultérieur.

**Vote sur la résolution initiale :**

**En faveur (7), opposition (10), abstentions (5)**  
***rejetée***

***Résolution***

À la lumière des discussions, une modification favorable est proposée pour réexaminer la résolution retirée précédemment de S. Crawford, que la proposeuse a rejetée et que le président a déclarée irrecevable parce qu'elle diffère de l'intention de la résolution initiale.

Résolution visant à reporter la résolution initiale en attendant une décision sur la modification des Règlements.

**Proposée par :** R. Kossick

**Appuyée par :** S. Crawford

**Discussion :** E. Tremblay déclare, aux fins du compte rendu, que le Règlement 15 a été adopté sans passer par le processus du CSR. En ce qui concerne la représentation régionale, on recommande d'examiner la possibilité de préciser la résidence géographique des

candidats de la liste. En outre, il est suggéré d'envisager de tenir une réunion préparatoire pour clarifier le volume de travail en cause.

**En faveur (11), opposition (8), abstention (1)**

***Résolution adoptée***

**Prochaines étapes :** En l'absence d'un comité de négociation collective EC, le travail se poursuivra jusqu'en octobre, à moins que cette question ne soit réglée dans le cadre d'une réunion extraordinaire du CEN. Si le temps le permet, cette question sera réexaminée vers la fin de la présente réunion.

***(Le point 5 de l'ordre du jour est discuté à huis clos.)***

**4.10 Approbation de l'appel de bénévoles pour former le comité de négociation collective BdP :** Aucune question ni aucun commentaire n'est soulevé.

Résolution visant l'approbation de l'appel de bénévoles pour former le comité de négociation collective BdP.

**En faveur (15), abstention (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

**Prochaine étape :** Un appel de bénévoles sera lancé sous peu.

**4.11 Candidats à la fonction de délégué syndical :** Aucune question ni aucun commentaire n'est soulevé.

Résolution visant l'approbation des candidats à la fonction de délégué syndical.

**En faveur (13), abstention (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

**Prochaine étape :** Les candidats seront informés sous peu.

**4.16 Appel de bénévoles du CEN pour siéger au sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion :** G. Kopytko, J. Lafontaine et J. Brulotte sont bénévoles pour siéger au sous-comité.

Résolution visant à approuver les trois membres du CEN et à offrir aux membres du CEN absents de la vidéoconférence qui le souhaitent de siéger au sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** A. Nemeč

**En faveur (11), abstentions (3)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

**4.8 Approbation des mesures temporaires (exigence de signature durant les périodes de confinement)** La nouvelle politique proposée a été diffusée aux membres du CEN pour examen. L'initiative a déjà été soulevée par la présidente du CSR et appuyée par le CEN. La mesure temporaire vise à offrir une solution de rechange aux signatures manuscrites et à permettre aux membres de fournir des signatures par voie électronique. Pour s'assurer de la validité des signatures, on recommande que le personnel du bureau national gère un processus faisant appel à la technologie DocuSign. Cette politique sera élargie et mise à la disposition des personnes voulant présenter leur candidature au processus électoral de 2021. Elle sera appliquée à d'autres cas où des signatures sont requises. Le Comité des candidatures et des résolutions sera informé de cette politique pour examen.

Résolution visant à approuver la proposition de politique sur les mesures temporaires en ce qui concerne les signatures pendant que le bureau national et la CSR travaillent à officialiser ce qui est nécessaire pour rendre permanentes les mesures en question.

**Proposée par :** E. Tremblay

**Appuyée par :** J. Lafontaine

**En faveur (15), abstentions (2)**  
*l'unanimité*

*Vote à main levée : Résolution adoptée à*

**Prochaine étape :** Une campagne de communication sera lancée pour informer les membres.

**4.14 Rémunération du président :** Les révisions mises en évidence dans le document reflètent les changements recommandés des Statuts et des Règlements, que le CEN a approuvés. Les changements consistent à supprimer le paragraphe 35.9 et à modifier les paragraphes 36.1 à 36.5.

Résolution visant à accepter les recommandations formulées par le Comité des statuts et règlements telles qu'elles ont été présentées et à les soumettre au vote des membres.

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** J. Lafontaine

**En faveur (10), opposition (4), abstentions (3)**  
*adoptée*

*Résolution*

**Prochaine étape :** La modification proposée sera transmise au Comité des candidatures et des résolutions et au service des communications, qui la soumettront au vote des membres en octobre.

**4.13 Formation des délégués syndicaux :** Il s'agit de l'adoption d'un nouveau règlement qui obligera les délégués syndicaux à suivre une formation obligatoire pour apprendre comment s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans leur section locale. Cette décision entrerait en vigueur immédiatement.

Résolution visant l'approbation du nouveau paragraphe 4.8 pour la formation obligatoire des délégués syndicaux.

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** H. Delnick

**En faveur (13), abstentions (3)**  
*l'unanimité*

*Vote à main levée : Résolution adoptée à*

**Approbation des membres du comité de négociation collective EC (suite de la discussion) :** Si elle est approuvée, une modification des Statuts touchant les Règlements sera nécessaire.

Résolution visant à modifier les Règlements de façon à permettre à un maximum de 20 membres de siéger au comité de négociation collective EC.

**Proposée par :** S. Crawford

**Appuyée par :** J. Lafontaine

**Discussion :** Plusieurs membres du CEN s'opposent à la modification des Règlements. À l'inverse, d'autres sont favorables à l'augmentation en question de manière proportionnelle à la croissance du nombre de membres.

**En faveur (5), opposition (7), abstentions (5)**

*Résolution rejetée*

Résolution visant l'adoption de la résolution initiale visant à accepter la recommandation d'A. Lizotte.

**Proposée par :** A. Trau

**Appuyée par :** G. Kopytko

**En faveur (12), opposition (2), abstentions (2)**  
*adoptée*

*Résolution*

**Prochaine étape :** Un sondage Doodle sera envoyé afin de sélectionner les membres du CEN qui siégeront au comité et ceux qui agiront comme remplaçants.

Bien que hors de propos, une recommandation est formulée pour que le bureau national envisage de rédiger un communiqué exprimant l'appui de l'Association concernant les tests et la vaccination. Si l'idée est bien accueillie en principe, il faut tenir compte des sensibilités et des répercussions politiques.

**Mesure de suivi :** Le bureau national approfondira la question et fera rapport au CEN une fois qu'une stratégie aura été établie.

## **6. Rapports**

**6.1 Rapport du président :** Le président prendra deux semaines de congé à la mi-juillet et a délégué ses pouvoirs à C. Awada.

- 6.2 Rapport du directeur général** : Sera fourni par écrit.
- 6.3 Rapport de la conseillère principale** : Sera fourni par écrit.
- 6.4 Rapport de la directrice des Communications** : Sera fourni par écrit.
- 6.5 Rapport du directeur des finances** : Sera fourni par écrit.
- 7. Mises à jour des comités**
- 7.1 Comité des finances** : Sera fourni par écrit.
- 7.2 Comité des statuts et règlements** : Sera fourni par écrit.
- 7.3 Comité de vérification** : Sera fourni par écrit.
- 7.4 Locaux à bureaux** : Il en a déjà été question pendant la présentation de Real Strategy.

**La séance du CEN est levée à 17 h 30, HAE.**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 25 juin 2021.*

**APPROUVÉ par :**

---

Président

---

Date